



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 18

NOMBRE DE VOTANTS : 22

L'an deux mille vingt-trois, le 22 Mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 16 Mars 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT -- BEYRAND -- CELAN -- CHIBRAC -- GARRIGOU -- GASTEUIL -- LANGLOIS - PROUILHAC -- PUJO -- QUINTANO -- RECORIS -

Mesdames BETTON -- BINET - BOUSSEAU -- BOUTER -- REMIGI - SILVESTRE - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

Monsieur ZGAINSKI

Madame MOREIRA

Madame PENARD

Madame ROUSSEL

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur QUISSOLLE à Madame SIMIAN

Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL

Madame COMMARIEU à Monsieur DUCOUT

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame SILVESTRE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame SILVESTRE qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2023 - DÉLIBÉRATION N°
2023/1/30
Réf 8.8

OBJET : AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE
COMMANDES POUR LA REVENTE DES MATERIAUX RECYCLABLES ANNEE
2023-2024 - AUTORISATION

Monsieur BEYRAND expose,

Le 15 décembre 2021 le Conseil Communautaire a approuvé la signature du groupement de commandes pour la revente des matériaux issus de la collecte sélective avec la Communauté de Communes de Montesquieu, la Communauté de Communes Convergence-Garonne et l'USTOM (délibération n°2021/5/18).

Le groupement permet la mutualisation des contrats de revente des matériaux. L'USTOM coordonne le groupement de revente.

La Communauté de Communes Convergence Garonne n'est plus adhérente à compter du 1 janvier 2023.

Il vous est proposé de signer un avenant pour acter ce changement et la modification de l'article 9 comme suit « L'avenant prend effet après sa notification aux différents membres ou, le cas échéant, à la date de laquelle les Parties ont convenues de la prise d'effet entre elles sans préjudice de l'alinéa précédent »

Entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Autorise** le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention du Groupement de Commandes pour la revente des matériaux recyclables pour l'année 2023-2024.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT – Pierre DUCOUT

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 27/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 28/03/2023

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT
DE REVENTE DES MATERIAUX RECYCLABLES
Années 2023-2024**

Entre les soussignés,

La Communauté de Communes de Montesquieu,
représentée par son Président, Monsieur Bernard FATH, domiciliée 1 allée Jean Rostand, 33650 MARTILLAC,
Et

L'USTOM (Union des Syndicats de traitements des Ordures Ménagères), représentée par son Président,
Monsieur Christian MALANDIT-SALLAUD, domicilié 3 Pièce de l'Eglise – Route de Eynesse, 33890 PESSAC
SUR DORDOGNE

Et

La Communauté de Communes de Jalle Eaux Bourde, représentée par son Président , Monsieur Pierre
DUCOUT, domiciliée 2 avenue du Baron Haussmann , 33610 CESTAS

est arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

La CDC Convergence-Garonne a fait part de sa volonté de ne plus adhérer au groupement de revente des matériaux recyclables à compter du 1er janvier 2023.

ARTICLE 2 : EFFET DE L'AVENANT

Les Parties sont convenues de la prise d'effet entre elles du présent avenant n° 1 le 1er janvier 2023.

L'avenant n°1 ne fait pas obstacle aux dispositions de l'article 3 de la convention constitutive de groupement relatif au fonctionnement du groupement et précisément s'agissant de la proratisation des frais de gestion au bénéfice du Coordonnateur.

ARTICLE 3 : MODIFICATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

La CDC Convergence-Garonne n'est plus adhérente du groupement à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle reste engagée pour tous les actes accomplis au nom du groupement jusqu'au 31 décembre 2022.

Sans préjudice de l'alinéa 1 de l'article 9 de la convention constitutive, l'alinéa 2 de l'article 9 est modifié comme suit : « L'avenant prend effet après sa notification aux différents membres ou, le cas échéant, à la date à laquelle les Parties seront convenues de la prise d'effet entre elles sans préjudice de l'alinéa précédent »

Le coordonnateur ne prendra pas à sa charge la consultation pour l'année 2025.

Tout membre du groupement qui souhaite rompre son engagement doit en informer le coordonnateur par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard le 31 juillet de l'année en cours (exemple : 31 juillet 2023 pour mise en application au 1er janvier 2024).

Fait le 10 janvier 2023,

à Massugas

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 033-243301165-20230322-2023_1_30-DE

Pour la Communauté de Communes
de Montesquieu,
son Président Bernard FATH

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le 28/03/2023



ID : 033-243301165-20230322-2023_1_30-DE

Pour l'USTOM,
son Président Christian MALANDIT-SALLAUD

Pour la Communauté de Communes
de Jalle Eaux Bourde,
son Président Pierre DUCOUT

